

# Conditions Particulières des Services Silae RH, Silae RH Pro, Notes de Frais et BI

Version 1.5 – 0123

# Sommaire

<b>1. Conditions particulières du Service Silae RH</b>	<b>3</b>
1.1. Fonctions assurées	4
1.2. Modalités	5
1.3. Facturation et règlement	5
<b>2. Conditions particulières du Service Silae RH PRO</b>	<b>6</b>
2.1. Fonctions assurées	6
2.2. Modalité	7
2.3. Facturation	8
<b>3. Conditions particulières du Service Silae Note de frais</b>	<b>9</b>
3.1. Fonctions assurées	9
3.2. Conditions et paramétrage	9
3.1. Support et formation des Utilisateurs	10
3.2. Facturation	10
<b>4. Conditions particulières du Service Silae BI</b>	<b>12</b>
4.1. Fonctions assurées	12
4.1. Support des Utilisateurs	12
4.2. Facturation	13

## Préambule

**La présente annexe fait partie intégrante des conditions contractuelles d'accès aux Services fournis par Silae et établit notamment la liste des fonctionnalités et/ou modules applicables selon les conditions particulières concernées ; étant précisé que Silae se réserve la possibilité de modifier et/ou retirer certaines de ces fonctionnalités et/ou certains de ces modules et ce, à tout moment.**

**L'hébergement de la solution Silae RH est assurée par OVH selon les conditions générales disponibles sur <https://www.ovhcloud.com/fr/bare-metal/>**

**L'hébergement de la solution Silae RH PRO est assurée par SIQUAL selon les conditions générales disponibles sur <https://www.siqua.fr/>**

**L'hébergement de la solution Silae Note de Frais est Full AWS selon les conditions générales disponibles sur <https://www.jenji.io/en-us/legal/jenji-enterprise-subscription-agreement>**

**L'hébergement de la solution Silae BI est assurée par OVH selon les conditions générales disponibles sur <https://www.ovhcloud.com/fr/bare-metal/>**



# 1. CONDITIONS PARTICULIERES DU SERVICE SILAE RH

## 1.1. Définition

**Utilisateur** : personne physique ayant un compte lui permettant d'accéder ou non aux services.

**Collaborateur** : toute personne physique ayant été identifiée dans le logiciel par au moins un nom et un identifiant ou une adresse email. Un Collaborateur est un utilisateur.

**Collaborateur Actif** : un Collaborateur ayant un contrat en cours de validité (de type CDI, CDD, intérimaire, stagiaire, gérant, prestataire externe, mandataire social, etc.)

**Utilisateur actif** : un collaborateur actif du dossier ayant des droits sur le module.

**Module** : ensemble de fonctionnalités logicielles.

## 1.2. Fonctions assurées

Mise à disposition d'un droit d'accès au Service Silae RH, une plateforme dédiée à la gestion des ressources humaines.

L'accès au Service est ouvert à l'ensemble des Utilisateurs autorisés par le Client Final notamment pour les modules suivants :

- Administration du personnel
- Absences et congés
- Télétravail
- Self onboarding
- Coffre-fort numérique
- Gestion des variables de paie
- Connexion API et synchronisation bi-directionnelle avec Silae Paie
- Application mobile (iOS et Android)
- Gestion des notes de frais

### 1.3.Modalités

Le Client Final accède au Service Silae RH par le biais d'un accès administrateur à partir d'identifiants communiqués par le Distributeur. Le Client Final gère les identifiants des Utilisateurs.

### 1.4.Facturation et règlement

En ce qui concerne les modules et consommations dont le calcul de la facturation est indexé sur le nombre de collaborateurs actifs au sein du Client Final, il est à noter que les salariés entrés en cours de mois sont facturés pour le mois complet, et il en va de même pour les salariés sortis en cours de mois.

En ce qui concerne le module Note de Frais, le calcul de la facturation est indexé sur le nombre d'utilisateurs actifs chez le client final, le prix mensuel du Service est déterminé en fonction du nombre d'Utilisateurs actifs constaté sur la période mensuelle antérieure

Le prix de des services ainsi que des consommations complémentaires peuvent faire l'objet d'une révision dans les conditions et modalités prévues au Contrat conclu avec le Distributeur.

L'ensemble des paiements des factures s'effectue dans les conditions et modalités définies au Contrat conclu avec le Distributeur.



## 2. CONDITIONS PARTICULIERES DU SERVICE SILAE RH PRO

### 2.1. Définitions

**Utilisateur** : personne physique ayant un compte lui permettant d'accéder ou non aux services.

**Collaborateur** : toute personne physique ayant été identifiée dans le logiciel par au moins un nom et un identifiant ou une adresse email. Un Collaborateur est un utilisateur.

**Collaborateur Actif**: un Collaborateur ayant un contrat en cours de validité (de type CDI, CDD, intérimaire, stagiaire, gérant, prestataire externe, mandataire social, etc.)

**Utilisateur actif** : un collaborateur actif du dossier ayant des droits sur le module

**Module** : ensemble de fonctionnalités logicielles.



## 2.2. Fonctions assurées

Mise à disposition d'un droit d'accès au Service Silae RH Pro, une plateforme dédiée à la gestion des ressources humaines et dont les fonctionnalités sont fournies selon les modules souscrits par le Client, parmi la liste non exhaustive des modules suivants :

- Administration du personnel
- Absences et congés
- Télétravail
- Onboarding / offboarding
- Coffre fort numérique
- Gestion des variables de paie
- Connexion API et synchronisation bi-directionnelle avec Silae Paie
- Application mobile (iOS et Android)
- Visite médicale
- Annuaire de l'entreprise
- Registre du personnel
- Organigramme hiérarchique
- Entretien professionnel
- Panneau d'affichage
- Gestion des handicaps
- Gestion des ressources matériel et véhicule
- Sondage et boîte à idées
- Diffusion de messages
- Gestion Qualité-Santé-Sécurité-Environnement (QSSE)
- Entretien de performance
- Gestion de la formation professionnelle, fiche de poste et compétence
- Gestion des intérimaires et autres contrats spécifiques
- Saisie du temps de travail
- Gestion des achats
- Gestion de projets
- Gestion des notes de frais

## 2.3. Modalité

Le Client Final accède au Service Silae RH Pro par le biais d'un accès administrateur à partir d'identifiants communiqués par le Distributeur.

Public |  Restreint |  Confidentiel |  Secret

Le Client Final gère les identifiants des Utilisateurs.

## 2.4. Facturation

Les factures comprennent les services souscrits et consommés suivant la grille tarifaire en vigueur.

En ce qui concerne les modules et consommations dont le calcul de la facturation est indexé sur le nombre de collaborateurs actifs au sein du Client Final, il est à noter que les salariés entrés en cours de mois sont facturés pour le mois complet, et il en va de même pour les salariés sortis en cours de mois.

Le prix de des services ainsi que des consommations complémentaires peuvent faire l'objet d'une révision dans les conditions et modalités prévues au conclu avec le Distributeur.

L'ensemble des paiements des factures s'effectue dans les conditions et modalités définies au Contrat conclu avec le Distributeur.

En ce qui concerne les modules Gestion de Projets et Note de Frais, le calcul de la facturation est indexé sur le nombre d'utilisateurs actifs chez le client final, le prix mensuel du Service est déterminé en fonction du nombre d'Utilisateurs actifs constaté sur la période mensuelle antérieure



## 3. CONDITIONS PARTICULIERES DU SERVICE SILAE NOTE DE FRAIS

### 3.1. Fonctions assurées

Mise à disposition d'un Service de déclaration, numérisation et validation des frais professionnels des Utilisateurs du Client Final depuis des applications mobiles ou depuis une application web.

L'accès au Service est ouvert à l'ensemble des Utilisateurs autorisés par le Client Final pour permettre le traitement et le contrôle des notes de frais. Après validation des notes de frais, les données sont exportables par le Client Final dans ses logiciels de comptabilité et de paie. Les justificatifs sont stockés sur la plateforme à des fins de contrôle a posteriori si nécessaire.

Les caractéristiques des services et fonctionnalités disponibles varient en fonction du type de formule souscrite par le Client Final. L'ensemble de ces caractéristiques est décrit sur le site Internet de Silae Jenji à l'adresse URL suivante : <https://www.jenji.io/fr/tarifs>.

De manière optionnelle, Silae met à disposition une option d'archivage électronique à valeur probante, certifiée conforme à la norme AFNOR NF Z 42-013 permettant au Client Final d'opposer à l'administration que les justificatifs numérisés via la plateforme Silae Note de frais sont archivés dans un système d'archivage électronique.

### 3.2. Conditions et paramétrage

Le Service Silae Note de frais est compatible en application web avec les dernières versions des navigateurs Google Chrome, Safari, Mozilla Firefox et Microsoft Edge, et compatible via ses applications mobiles avec les derniers systèmes d'exploitation Android et iOS.

Le Client Final est conscient des aléas techniques inhérents à internet et aux solutions logicielles ainsi que des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, Silae ne saurait être tenu pour responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements rencontrés lors de l'utilisation du Service Silae Note de frais.

Silae s'engage à mettre en place les mesures et contrôles raisonnables et adaptés afin de s'assurer que le Client Final puisse accéder et utiliser les applications concernées.

Le Client Final a la possibilité de paramétrer par lui-même le Service Silae Note de frais.

Le paramétrage fiscal et social, notamment les règles de déductibilité de la TVA, relève de la responsabilité pleine et entière du Client Final, à l'instar des opérations de paramétrage réalisées par Silae, suivant les instructions du Client Final.

Silae ne saurait être tenue pour responsable de la non-conformité à la loi du fait des paramétrages demandés ou réalisés par le Client Final.

### 3.3. Formation des Utilisateurs

Silae recommande la formation des Utilisateurs du Client Final par le Distributeur. La formation des Administrateurs peut être réalisée à tout moment par le Distributeur et se fait à distance. Les objectifs de la formation sont d'accompagner les Administrateurs dans la prise en main et l'utilisation du Service Silae Note de frais.

Les frais de formation sont contenus dans la grille tarifaire en vigueur et devront être acceptés lors de la Souscription au Service par le Client Final.

En cas de changement d'Administrateur, le Client Final est responsable de la transmission, au nouvel Administrateur, des bonnes pratiques d'utilisation du Service Silae Note de frais.

Cependant, le Client Final pourra solliciter le distributeur à tout moment pour effectuer une formation de ce(s) nouvel(aux) Administrateur(s).

### 3.4. Facturation

Le prix de l'abonnement mensuel au Service Silae Note de frais est déterminé en fonction du nombre de collaborateurs actifs constaté sur la période mensuelle antérieure et en fonction des options souscrites par le Client Final lors de la Souscription (ex : archivage légal, paramétrage, formation, etc).

Est Utilisateur actif, tout Utilisateur qui effectue soit (i) au moins une dépense via les applications du Service Silae Note de frais (mobile, web, API, etc) dans le mois, soit (ii) au moins une mise en conformité en tant que vérificateur, soit (iii) au moins une validation en tant que manager soit (iv) au moins un export en tant qu'administrateur comptable ou paie.

Les frais de mise en place et de paramétrage ainsi que les frais correspondants aux options souscrites par le Client Final sont exigibles selon les modalités prévues à la Souscription.

Le prix de des services ainsi que des consommations complémentaires peuvent faire l'objet d'une révision dans les conditions et modalités prévues au Contrat conclu avec le Distributeur.



L'ensemble des paiements des factures s'effectue dans les conditions et modalités définies au Contrat conclu avec le Distributeur.



Public |  Restreint |  Confidentiel |  Secret

Silae - 1330, avenue de la Lauzière, Europarc de Pichaury - 13290 Aix-en-Provence  
SAS Capital de 100 000€ R.C.S 523 020 287AIX

## 4. CONDITIONS PARTICULIERES DU SERVICE SILAE BI

### 4.1. Fonctions assurées

Mise à disposition d'un Service BI permettant, à partir des données de déclaration sociale numérique (DSN) du Client Final, de générer des indicateurs RH pour réaliser du pilotage social et salariale, d'aider à répondre aux obligations sociales avec l'automatisation du calcul de l'index d'égalité femmes-hommes et l'automatisation d'indicateurs pour la Base de Données Économique, Sociale et Environnementales (BDESE).

Les caractéristiques des services et fonctionnalités disponibles varient en fonction du type d'offre souscrite par le Client Final.

- L'offre BI RH inclut :
  - La fonction de pilotage sociale et salariale avec des tableaux de bord dynamiques et interactifs préconçus.
  - La fonction de créer des rapports à façon avec des indicateurs sur mesure sans connaissances informatiques.
  - La fonction de créer/modifier l'Index d'égalité F/H
  - La fonction d'exporter les données au format excel.
  
- L'offre BDESE inclut :
  - La fonction de générer automatiquement et de façon personnalisée la BDESE avec une partie des indicateurs du Client Final calculé à partir des données de sa DSN

### 4.2. Support des Utilisateurs

Le support de niveau 1 sera assuré par le distributeur pour l'ensemble de son parc client.

Le Service Silae BI assurera le support de niveau 2 et 3.

Support de 1 <sup>er</sup> niveau	Tous supports <u>non techniques</u> et relevant de la formation et de l'utilisation simple du Service. Les guides et foires aux questions sont accessibles sur <a href="https://support.dsnplus.fr/docs">https://support.dsnplus.fr/docs</a> .
Support de 2 <sup>ème</sup> niveau	Tous les supports qui pourraient être ou non une anomalie fonctionnelle. Un support de deuxième niveau qui serait finalement une mauvaise utilisation serait traité comme un support de 1 <sup>er</sup> niveau la fois suivante.

Support de 3eme niveau	Traitement et correction des anomalies fonctionnelles du Service.

### 4.3.Facturation

Facturation mensuelle de tous les services souscrits et consommés.

Les collaborateurs actifs au moins un jour dans le mois (basé sur le nombre de matricules présents en DSN) sont facturés.

Le prix de des services ainsi que des consommations complémentaires peuvent faire l'objet d'une révision dans les conditions et modalités prévues au Contrat conclu avec le Distributeur.

L'ensemble des paiements des factures s'effectue dans les conditions et modalités définies au Contrat conclu avec le Distributeur.

